

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CAC/45 INF/1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-cinquième session

ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS

(Document établi par la FAO et l'OMS)

1. Introduction

1.1 Le présent document a été établi par la FAO et l'OMS dans le but de donner des informations sur les principales activités menées afin d'aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de nutrition et de sécurité sanitaire des aliments (mises en œuvre par les sièges ou bureaux respectifs aux niveaux régional et national).

1.2 Le document est présenté principalement à des fins d'information, toutefois les retours sur les questions de nutrition et de sécurité sanitaire des aliments sont les bienvenus, notamment les besoins des États Membres, qui devraient être pris en compte par la FAO et l'OMS lors de la planification des programmes de travail.

1.3 Le présent document porte sur les principales initiatives et activités mises en œuvre depuis la 44^e session de la Commission du Codex Alimentarius. Afin de faciliter la lecture, le présent document a été simplifié par rapport aux éditions précédentes. La FAO et l'OMS souhaitent rappeler que tous les projets de renforcement des capacités propres à un pays ou à une région seront communiqués par l'intermédiaire des comités de coordination régionaux.

1.4 La FAO et l'OMS sont les principales institutions spécialisées du système des Nations Unies chargées de s'occuper des questions liées à la sécurité sanitaire et à la qualité/valeur nutritionnelle des produits alimentaires. La complémentarité de leurs mandats leur permet de traiter diverses questions qui contribuent au renforcement de la sécurité sanitaire des aliments à l'échelle mondiale et à la protection de la santé des consommateurs, l'OMS étant particulièrement compétente dans le domaine de la santé publique, qu'elle connaît étroitement, et la FAO étant capable d'apporter un grand nombre de solutions aux problèmes liés à la sécurité sanitaire des aliments tout au long de la filière alimentaire. Certaines activités sont menées conjointement au niveau des pays, des régions ou dans le cadre de programmes mondiaux communs (avis scientifiques, réseau INFOSAN, Fonds fiduciaire du Codex, etc.), mais les deux organisations travaillent également indépendamment, en partenariat avec des administrations nationales, des industriels du secteur alimentaire, des producteurs primaires et d'autres acteurs pertinents à l'échelle nationale et internationale.

1.5 Les travaux de la FAO et de l'OMS en matière de renforcement des capacités appuient et promeuvent les activités du Codex. Ainsi, les deux organisations: i) aident les pays à renforcer leurs systèmes nationaux de contrôle et de sécurité sanitaire des denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale; ii) soutiennent le renforcement des capacités et des compétences techniques nécessaires pour participer plus efficacement à l'établissement des normes Codex; iii) élaborent, sur la base des textes pertinents du Codex, toute une gamme d'outils d'orientation qui apportent des «éclaircissements» concrets sur ces textes et permettent aux pays de mieux les comprendre et de mieux les utiliser dans leurs contextes; iv) facilitent le dialogue sur les politiques et les aspects techniques entre les pouvoirs publics et le secteur privé (agriculteurs et secteur agroalimentaire); et v) encouragent les activités de production et de partage de données qui permettent d'obtenir une plus grande réserve d'informations issues d'un nombre accru de pays afin d'étayer la prise de décisions.

1.6 Afin d'obtenir des résultats pérennes au niveau des pays et d'assurer que les efforts donnent lieu à des changements durables, l'expérience a démontré qu'il était important que les activités de renforcement des capacités soient adaptées et prennent en compte le contexte national ou régional dans son ensemble (par exemple les priorités des parties prenantes concernées, notamment des autorités compétentes, l'environnement politique, les ressources financières et techniques disponibles, etc.). La formation est une composante essentielle du renforcement des capacités, mais les sessions de formation ponctuelles ne permettent pas toujours d'intégrer pleinement et correctement les «nouveaux apprentissages» dans les pratiques professionnelles des personnes formées.

Informations complémentaires

Pour plus d'informations sur les publications, les outils et les activités de la FAO et de l'OMS, veuillez consulter les pages suivantes:

FAO: <http://www.fao.org/food-safety/fr/>

OMS: <https://www.who.int/teams/nutrition-and-food-safety> (en anglais)

2. Outil d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments de la FAO et de l'OMS

2.1 L'outil d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments de la FAO et de l'OMS comprend cinq volumes et a été publié en anglais, arabe, espagnol, français et russe. Il est disponible à l'adresse suivante:

- FAO <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/ca5334fr/>
- OMS <http://www.who.int/activities/strengthening-national-food-control-systems>

2.2 L'outil permet aux États Membres d'évaluer, de manière structurée, transparente et mesurable, la performance de leur système de contrôle des aliments tout au long de la chaîne alimentaire, de recenser les domaines prioritaires en matière de renforcement des capacités, et de mesurer et d'évaluer les progrès réalisés.

2.3 La FAO et l'OMS continuent d'aider les États Membres à utiliser l'outil, afin qu'ils évaluent leurs systèmes nationaux de contrôle des aliments de façon structurée et mesurable. Les évaluations réalisées par la FAO au Malawi, au Soudan et en Tunisie en 2019, ainsi que dans l'Émirat d'Abou Dhabi (EAU) en 2021, ont été conclues avec succès, tout en assurant des résultats de qualité et un processus équitable et efficace. La FAO facilite actuellement la réalisation d'évaluations en Azerbaïdjan, aux Bahamas, en Biélorussie et en Guyane; d'autres évaluations (financées par l'Union européenne) devraient commencer en octobre et novembre 2022 aux Comores, en Égypte, en Eswatini, au Kenya, à Maurice et aux Seychelles, et des discussions sont en cours avec d'autres pays en vue de confirmer leur intérêt pour la conduite d'évaluations de ce type. Ces évaluations alimenteront le programme d'investissement de l'Union africaine relatif à l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). D'autres évaluations seront facilitées par la FAO au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal dans le cadre d'un projet financé par la Banque africaine de développement, et des pourparlers sont en cours afin que d'autres pays d'Afrique puissent également y participer. L'OMS a prêté son concours à des évaluations nationales menées au Panama et au Cameroun en 2022.

2.4 Pour faciliter l'utilisation à grande échelle de l'outil d'évaluation FAO/OMS, la FAO et l'OMS ont élaboré conjointement des programmes de diffusion comprenant un lancement mondial et la production d'une brochure d'introduction (disponible à l'adresse: <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb4964en/> et <https://www.who.int/publications/i/item/9789240028371>). Le Codex a également annoncé le lancement mondial de l'outil d'évaluation sur son site web (<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/news-and-events/news-details/en/c/1459115/>).

3. Aider les pays et les organisations régionales à renforcer leurs législations en matière de sécurité sanitaire des aliments

3.1 Le Service du droit pour le développement du Bureau juridique de la FAO aide les pays à examiner et à réviser leurs législations en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. Cet appui est fourni en collaboration étroite avec l'équipe du siège et les responsables régionaux chargés de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, et avec l'aide d'experts juridiques nationaux. Au cours de l'année écoulée, le Service du droit pour le développement du Bureau juridique de la FAO a apporté son soutien à la révision de la législation relative à la sécurité sanitaire des aliments au Nicaragua et a formulé des observations concernant le projet de législation relatif à la sécurité sanitaire des aliments en République dominicaine. Le Service a également soutenu l'élaboration de réglementations, au Tadjikistan, en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments dans le cadre de la production de miel et de la prévention de l'empoisonnement des abeilles, et en Azerbaïdjan, pour l'étiquetage des aliments, les matériaux en contact avec les aliments, les

catégories spéciales de produits alimentaires et les compléments alimentaires biologiquement actifs. Toujours en 2022, la nouvelle législation en matière de sécurité sanitaire des aliments, élaborée avec le soutien de la FAO en Azerbaïdjan, a été approuvée et publiée, et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

4. Incidents liés à la sécurité sanitaire des aliments: alerte rapide, préparation et intervention

4.1 Dans le cadre du Plan stratégique 2020-2025 du Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN), le secrétariat du réseau continue d'aider les États membres à développer et à renforcer leurs capacités de préparation aux situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments et d'organisation des secours dans ce domaine. À cette fin, le secrétariat d'INFOSAN, en étroite collaboration avec les bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS, a organisé divers ateliers nationaux et sous-régionaux visant à renforcer les capacités de base nécessaires aux interventions d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments, en fonction des besoins des pays et des sous-régions. Dans la plupart des cas, les ateliers comprenaient des exercices de simulation et abordaient également des thèmes tels que les interventions d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments, la communication des risques au cours de ces interventions et la sensibilisation au réseau INFOSAN. Au cours de l'année passée, seize ateliers ont été proposés aux États membres du monde entier, en anglais, français, espagnol et portugais.

4.2 Le secrétariat d'INFOSAN continue de faciliter la communication rapide entre les membres du réseau dans l'ensemble des régions, lors de situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments. En 2021 et 2022, la communication de situations d'urgence dans ce domaine par le biais du réseau INFOSAN s'est accrue. Lorsque des incidents de ce type se produisent, le secrétariat d'INFOSAN compte sur l'intervention rapide des points de contact d'urgence du réseau, ainsi que sur la coordination rapide entre ces points de contact et les points focaux du réseau, pour répondre aux demandes d'informations et signaler les situations d'urgence d'envergure internationale en matière de sécurité sanitaire des aliments. Les renseignements diffusés par le réseau permettent aux membres du monde entier de prendre les mesures qui conviennent en termes de gestion des risques afin de prévenir la circulation des denrées alimentaires concernées ainsi que la propagation des maladies que celles-ci pourraient causer. Le réseau INFOSAN a facilité l'échange d'informations à l'occasion de 247 incidents d'envergure internationale en matière de sécurité sanitaire des aliments en 2021, et de 108 incidents survenus jusqu'à présent en 2022. Cette progression traduit la confiance croissante accordée par les États Membres à ce réseau. Le secrétariat d'INFOSAN continue de publier des résumés trimestriels des activités du réseau, qui présentent notamment les incidents survenus à l'échelle internationale et les actualités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments.

4.3 En 2021, des réunions régionales du réseau INFOSAN ont été organisées pour les continents africain, américain et asiatique (avec le soutien de la République de Corée). L'objectif de ces réunions était de consolider la collaboration au sein de la région et de permettre l'échange d'expériences et de solutions ayant fait leurs preuves lors de situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments. Des mises à jour régionales du réseau INFOSAN ont été communiquées aux membres des différentes régions, faisant état des tendances et des progrès réalisés en termes de participation active au réseau. Les réunions régionales ont également permis aux membres du réseau INFOSAN de recenser et d'examiner les obstacles à la poursuite du renforcement de la participation au réseau. En 2021, l'OMS a organisé un atelier dans la sous-région des Balkans occidentaux sur l'utilisation de l'analyse des risques dans le cadre des interventions d'urgence liées à la sécurité sanitaire des aliments au sein de la région. L'objectif de l'atelier était d'aider les pays/la région à renforcer les capacités de base dans ce domaine, telles que définies dans le Règlement sanitaire international de 2005, en appliquant de manière opérationnelle les principes et les procédures de l'analyse des risques aux interventions menées en situation d'urgence, dans le cadre de l'approche «Une seule santé». En 2022, un atelier sous-régional a également été organisé dans les Balkans occidentaux sur l'échange rapide d'informations lors de situations d'urgence touchant à la sécurité sanitaire des aliments. Le réseau INFOSAN a joué un rôle important à cet égard et les participants à l'atelier ont formulé des recommandations relatives au rôle actif que peuvent jouer les Balkans occidentaux au sein du réseau.

4.4 Les efforts déployés pour renforcer les partenariats établis avec les autorités et les réseaux régionaux se sont poursuivis, s'agissant à la fois des interventions d'urgence et des activités de renforcement des capacités. Une collaboration active se poursuit avec PulseNet International, le Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie (GOARN), le Réseau d'échange sur les risques émergents (EREN) de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), le Système de surveillance épidémiologique (EPIS) des maladies et des zoonoses d'origine alimentaire et hydrique du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), le Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF) de l'Union européenne, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Agence caribéenne de santé publique (CARPHA), l'Organisation internationale régionale pour la protection des plantes et la santé animale (OIRSA) et l'Initiative arabe pour la sécurité sanitaire des aliments visant à faciliter les échanges (Arab SAFE). Bon nombre de ces partenaires ont contribué et/ou participé aux formations et réunions susmentionnées du réseau INFOSAN, en 2021 et 2022.

4.5 Le secrétariat d'INFOSAN, en collaboration avec le Service Afrique de l'Est et Afrique australe (CFIA), a organisé un atelier de formation des formateurs, en quatre sessions, qui s'est déroulé en ligne en octobre et novembre 2021. L'objectif était d'accroître les ressources humaines disponibles pour former les membres du réseau INFOSAN, à la fois en ligne et en présentiel. Quinze stagiaires ont reçu une formation et ont participé à des réflexions menées sur tous les aspects opérationnels et stratégiques relatifs à l'historique, aux rôles, aux responsabilités, aux processus et aux procédures du réseau INFOSAN, ainsi que sur le site web communautaire récemment lancé.

4.6 Une réunion du groupe de travail du réseau INFOSAN a été organisée en ligne en novembre 2021, avec pour objectif de partager les meilleures pratiques et les expériences nationales concernant de nombreux aspects liés aux compléments alimentaires, y compris la réglementation et la distribution par le biais du commerce électronique, ainsi que les différents rôles et responsabilités des diverses parties prenantes concernées.

4.7 Le réseau INFOSAN a servi de plateforme visant à promouvoir et à encourager la célébration de la Journée mondiale de la sécurité sanitaire des aliments en 2021 et 2022. Différentes activités et produits de communication ont été élaborés par le secrétariat du réseau pour célébrer cette journée, notamment la diffusion de lignes directrices et de matériels, le suivi des activités menées au niveau des pays pour célébrer la journée mondiale, l'organisation de webinaires (avec le soutien des autorités chiliennes), la participation du secrétariat du réseau INFOSAN à diverses manifestations nationales, et l'organisation d'un «Health Talk» (exposé sur la santé) afin de réfléchir à la manière dont il est possible d'améliorer les interventions menées au niveau international lors de situations d'urgence liées à la sécurité sanitaire des aliments.

4.8 En octobre 2022, le Centre mixte FAO/AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique) a mené à bien un projet intitulé *Enhancing Capacity in Member States for Rapid Response to Food Safety Incidents and Emergencies* (renforcer les capacités des États Membres à intervenir rapidement lors d'incidents et de situations d'urgence liés à la sécurité sanitaire des aliments), financé dans le cadre de l'Initiative sur les utilisations pacifiques (PUI) de l'AIEA. L'objectif du projet était de renforcer la coopération et les capacités au sein des réseaux de laboratoires de sécurité sanitaire des aliments et de favoriser une intervention rapide lors d'incidents ou de situations d'urgence ayant une incidence sur la santé humaine et animale et sur le commerce. Les principales composantes du projet étaient l'élaboration de méthodes d'analyse rapides et peu coûteuses permettant de détecter et de lutter contre les contaminants alimentaires, l'authenticité des aliments et la vérification de leur origine, ainsi que le transfert des méthodes d'analyse aux pays membres par le biais de formations et de publications. Au cours des trois années d'exécution du projet, 482 analystes ont été formés dans le cadre de huit formations. Les thèmes abordés étaient la détection et le contrôle des contaminants organiques dans les aliments, les techniques d'établissement d'empreintes et de profils et les techniques faisant appel à des isotopes stables pour déterminer l'origine des aliments et d'en vérifier l'authenticité. Un financement extrabudgétaire est actuellement recherché pour la mise en place d'un projet de suivi.

5. Activités de la FAO dans le domaine des biotechnologies et Plateforme sur les aliments issus d'organismes génétiquement modifiés

5.1 La FAO fournira aux pays des outils et des formations destinés au renforcement des capacités, qui leur permettent de procéder à une évaluation scientifique de la sécurité sanitaire des aliments issus des biotechnologies modernes, notamment les aliments génétiquement modifiés. Par le biais du mécanisme international de partage des données, notamment des résultats des évaluations de la sécurité sanitaire soumis par les membres sur la Plateforme sur les aliments issus d'organismes génétiquement modifiés de la FAO (<https://www.fao.org/gm-platform/>), l'Organisation gère les communautés de pratiques avec les points focaux officiellement désignés par les membres du Codex. La dernière réunion de la communauté mondiale (<https://www.fao.org/3/ca8945en/CA8945EN.pdf>) a eu lieu en 2019 pour débattre des orientations à suivre et de la manière de procéder en tant que communauté collaborative, afin de renforcer les capacités techniques.

6. Activités de la FAO et de l'OMS sur le séquençage du génome entier

6.1 La FAO contribue à un réseau technique informel qui a pour objectif de mettre en commun les informations, les connaissances et les expériences relatives à l'utilisation de la technologie du séquençage du génome entier dans le cadre de la gestion de la sécurité sanitaire des aliments. Les pays participants sont le Bangladesh, le Bhoutan, le Botswana, la Chine, l'Égypte, le Ghana, l'Inde, l'Iran (République islamique d'), le Kenya, Maurice, la Mongolie, le Mozambique, la Namibie, les Philippines, Singapour, le Soudan, la Tanzanie, la Thaïlande et le Viet Nam. Pour rejoindre le réseau, veuillez écrire à l'adresse WGS@fao.org. La FAO apporte son soutien à des initiatives techniques à but non lucratif dans le domaine du séquençage du génome entier et de la sécurité sanitaire des aliments afin que tous les pays, y compris les pays à revenu faible et intermédiaire, bénéficient de cette technologie à fort potentiel pour la gestion de la sécurité sanitaire des aliments. La FAO collabore avec différents organismes partenaires et instituts universitaires afin de dispenser des formations pratiques pertinentes sur les procédés utilisés dans les laboratoires humides et secs

(bioinformatique).

6.2 L'OMS a mis au point un document d'orientation à l'intention des pays intitulé *Whole Genome Sequencing as a Tool to Strengthen Foodborne Disease Surveillance and Response* (le séquençage du génome entier en tant qu'outil de renforcement de la surveillance et de la lutte contre les maladies d'origine alimentaire), dont la publication est prévue en 2022. Cette ressource vient s'ajouter à deux publications antérieures: *Strengthening surveillance of and response to foodborne diseases*¹ (renforcer la surveillance et la lutte contre les maladies d'origine alimentaire, publié en 2017) et *Whole genome sequencing for foodborne disease surveillance: landscape paper*² (document portant sur le séquençage du génome entier au service de la surveillance des maladies d'origine alimentaire, publié en 2018). Ces outils ont pour but de fournir des informations aux pays concernant l'utilisation des technologies de séquençage dans le cadre des dispositifs nationaux de surveillance des maladies d'origine alimentaire, et de leur donner des indications sur la façon dont ces technologies peuvent être adaptées et mises en œuvre au niveau national de manière à améliorer les systèmes de surveillance existants, en fonction des différents niveaux de capacités des pays. L'OMS siège au comité directeur de *Global Microbial Identifier* et contribue à ses activités, notamment les initiatives menées à l'appui de l'application des techniques de séquençage à l'amélioration des systèmes alimentaires ainsi qu'à la surveillance et à la détection des maladies d'origine alimentaire.

6.3 À travers le réseau INFOSAN, les États Membres de la FAO et de l'OMS ont été encouragés à utiliser le séquençage du génome entier en tant qu'outil de surveillance et d'analyse des foyers de maladies d'origine alimentaire à l'échelle internationale. Lors des récentes flambées épidémiques, les États Membres ont échangé de plus en plus d'informations en matière de séquençage du génome entier. Ces partages de données de séquençage en temps réel ont permis de déterminer la source de plusieurs épidémies d'origine alimentaire d'ampleur internationale, et donc d'appliquer sans retard des mesures de gestion des risques qui ont permis de prévenir la circulation internationale des denrées contaminées. Grâce au réseau INFOSAN, les pays peuvent continuer à mettre en commun les connaissances et les solutions ayant fait leurs preuves s'agissant de l'utilisation du séquençage du génome entier pour améliorer les interventions d'urgence liées à la sécurité sanitaire des aliments.

7. Activités liées au Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF)

7.1 La FAO et l'OMS offrent leur expertise technique au groupe de travail du STDF s'agissant d'examiner les propositions de projets et leur exécution, de coordonner l'aide au renforcement des capacités des organismes chargés du développement, de débattre des pratiques novatrices et de coopérer avec les groupes professionnels du STDF concernant notamment la certification électronique et les partenariats public-privé, les bonnes pratiques réglementaires dans le cadre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS), ou le cadre modélisant les répercussions sur la santé des mesures visant les marchés au niveau des pays. Les bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS participent activement à la mise en œuvre de plusieurs projets du STDF au sein de leurs régions.

7.2 Lors de la dernière réunion du Groupe de travail du STDF, qui s'est tenue en juin 2022, l'OMS a noté que certains pays étaient confrontés à des difficultés pour solliciter un financement, compte tenu du fait que les demandes n'étaient acceptées qu'en anglais, en français et en espagnol. Avec l'appui du Codex et de la FAO, l'OMS a suggéré que le STDF étudie la possibilité de recevoir des demandes en arabe et en russe afin de mieux cibler certaines régions. La FAO a fait valoir l'importance qu'il y avait à mieux faire connaître les modalités de soumission des demandes et à fournir des orientations aux candidats afin que ceux-ci puissent présenter des dossiers de candidatures solides.

8. Outil FAO/OMS de données sur la consommation alimentaire individuelle mondiale (FAO/WHO GIFT)

8.1 L'outil FAO/WHO GIFT est une plateforme innovante qui présente les données quantitatives sur la consommation alimentaire individuelle sous forme de graphiques faciles à comprendre et affichant la consommation et la nutrition par âge et par sexe. Ces graphiques axés sur la consommation alimentaire et la nutrition sont adaptés aux utilisateurs non spécialistes. La plateforme diffuse également des microdonnées complètes à l'intention d'utilisateurs plus avancés qui souhaitent analyser eux-mêmes les données. La plateforme est accessible à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/gift-individual-food-consumption/fr/>.

8.2 Les données quantitatives sur la consommation alimentaire individuelle sont essentielles dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. Parmi les principaux utilisateurs finaux de la plateforme figurent les spécialistes de ces questions, qui ont besoin de ce type de renseignements pour réaliser des évaluations fines de l'exposition alimentaire. Il est notamment important que ces données soient harmonisées afin d'améliorer la cohérence et la fiabilité des évaluations de l'exposition alimentaire, qui constituent une étape cruciale de l'établissement de limites appropriées de protection contre les agents microbiologiques ou

¹ <https://www.who.int/publications/i/item/strengthening-surveillance-of-and-response-to-foodborne-diseases>.

² <https://www.who.int/publications/i/item/whole-genome-sequencing-for-foodborne-disease-surveillance>.

chimiques présents dans les aliments. Des activités de renforcement des capacités axées sur l'importance que revêtent ces données pour la compréhension de la sécurité sanitaire des aliments ont été menées à bien en République démocratique populaire lao en 2021, et d'autres activités sont prévues au Nigéria et aux Philippines en 2022. Une session spéciale de formation consacrée à l'utilisation de ces données a été dispensée dans le cadre de l'atelier organisé par le quatrième module santé de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur les données de consommation alimentaire de l'ASEAN destinées aux évaluations de l'exposition alimentaire, qui a eu lieu en décembre 2021. Une session consacrée aux enquêtes sur l'alimentation est également en cours de préparation aux fins de la formation portant sur les études de régimes alimentaires durables organisée par l'Institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques, qui aura lieu en octobre 2022. Ces présentations et formations ont plusieurs objectifs: présenter les utilisations possibles des données sur la consommation alimentaire individuelle en utilisant l'outil FAO/WHO GIFT pour l'analyse de la sécurité sanitaire des aliments; décrire le processus d'évaluation des risques et la façon dont ces données contribuent à l'évaluation de l'exposition aux risques chimiques; examiner le potentiel que présentent ces données et déterminer les possibilités qui s'offrent aux pays et aux régions en matière de sécurité sanitaire des aliments sur la base des enseignements tirés de l'utilisation de ces données

8.3 Activités de renforcement des capacités en matière de nutrition au niveau mondial

- En 2021, les Membres de la FAO ont accueilli la feuille de route de la FAO pour le renforcement des capacités en vue de la promotion d'une alimentation saine grâce à des systèmes alimentaires durables (*Capacity Development Roadmap: Promoting healthy diets from sustainable food systems*), qui a été publiée à l'appui du déploiement au niveau des pays et dont la mise en œuvre est actuellement en cours.
- En 2021, 112 bureaux de pays de la FAO ont contribué au renforcement des capacités techniques et politiques nécessaires pour concevoir, mettre en œuvre et transposer à plus grande échelle des politiques et des actions qui produisent un effet pour une alimentation saine, au sein des gouvernements hôtes. L'analyse des rapports annuels de la FAO par pays 2021 fournit de plus amples informations à ce sujet³.
- De plus amples informations sur le renforcement des capacités sont disponibles sur le site web de la Division de l'alimentation et de la nutrition de la FAO <http://www.fao.org/nutrition/capacity-development/fr/>.

9. Renforcer les capacités réglementaires et fiscales pour lutter contre les mauvais régimes alimentaires et la sédentarité

9.1 L'OMS a apporté son soutien au développement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de mesures réglementaires et fiscales permettant de lutter contre les facteurs de risques de maladies non transmissibles liés aux mauvais régimes alimentaires et à la sédentarité, dans le cadre d'un projet de trois ans mené en collaboration avec l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD) et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), avec l'appui de la Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse (DDC) et du Fonds de l'OPEP pour le développement international. Une assistance technique a été fournie aux pays ciblés (Bangladesh, Kenya, Sri Lanka, Ouganda et Tanzanie), notamment sous forme de renforcement des capacités, dans le but d'examiner les politiques d'étiquetage nutritionnel en vigueur afin de les renforcer et de les aligner sur les normes et directives du Codex, mais aussi d'inclure des dispositions sur l'étiquetage sur la face avant des emballages et d'élaborer des modèles de profil nutritionnel servant de base au développement et à l'application de telles dispositions et de restrictions commerciales. Dans chaque pays, ces efforts ont été menés en étroite collaboration avec le Ministère de la santé, le Bureau des normes et d'autres ministères et parties concernées importantes au niveau national. La phase II du projet a commencé en juillet 2022 après l'achèvement de la phase I en juin 2022, et d'autres pays cibles sont actuellement envisagés.

10. Activités de renforcement des capacités réglementaires aux fins de l'élimination des acides gras *trans* industriels

10.1 Soucieuse d'atteindre la cible définie dans son treizième programme général de travail ⁴ sur l'élimination des acides gras *trans* (AGT) industriels, l'OMS a organisé au cours de l'année écoulée une série d'ateliers de renforcement des capacités visant à consolider les capacités réglementaires des pays à mettre

³ Les rapports annuels par pays sont le principal outil de compte rendu de la réalisation des résultats au niveau des pays (résultats du cadre de programmation par pays).

⁴ Le treizième programme général de travail oriente les travaux de l'OMS jusqu'en 2025. À sa 74^e session qui s'est tenue en mai 2021, l'Assemblée mondiale de la Santé est convenue de repousser l'échéance du treizième programme général de travail, qui devait s'étendre initialement de 2019 à 2023, jusqu'en 2025 (https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA74/A74_R3-fr.pdf).

en œuvre et à appliquer des mesures. Des ateliers ont donc été organisés en juillet 2022 pour le Népal et en août 2022 pour l'Indonésie.

10.2 Les ateliers de renforcement des capacités réglementaires organisés au Népal et en Indonésie comprenaient également le renforcement des capacités des laboratoires à mesurer les AGT dans les échantillons alimentaires.

11. Renforcer les capacités nationales à évaluer les maladies d'origine alimentaire

11.1 L'initiative mise en place par l'OMS en 2007 en vue d'évaluer la charge que représentent les maladies d'origine alimentaire aux niveaux mondial et régional, s'articule autour de quatre objectifs officiels, dont deux appellent à des actions au niveau national, à savoir: 1) le renforcement des capacités des pays à réaliser des évaluations de la charge que représentent les maladies d'origine alimentaire, et l'augmentation du nombre de pays ayant entrepris une étude à ce sujet; 2) l'encouragement des pays à utiliser les estimations de la charge que représentent les maladies d'origine alimentaire pour analyser le rapport coût-efficacité des mesures de prévention, d'intervention et de lutte. Quatre pays (Albanie, Japon, Ouganda et Thaïlande) ont participé aux études nationales et les résultats ont été publiés⁵.

11.2 Dans la continuité de ces efforts, l'OMS a publié, en 2021, un document d'orientation au niveau national intitulé *Évaluer la charge de morbidité d'origine alimentaire: guide pratique à l'intention des pays*⁶. Un webinaire a été organisé sur ce thème en juin 2021 intitulé *Burden of foodborne diseases – how can we estimate it, and why do we need it?* (la charge que représentent les maladies d'origine alimentaire – comment l'évaluer et pourquoi est-elle nécessaire?)⁷. Le manuel a été traduit en français, en espagnol et en russe, et les modules de présentation ont été traduits dans les six langues des Nations Unies.

11.3 L'équipe spéciale chargée de l'appui aux pays a été mise en place dans le cadre de la nouvelle composition du Groupe de référence de l'OMS sur l'épidémiologie des maladies d'origine alimentaire pour 2021-2024, et fait partie des sept sous-groupes de travail du Groupe. Elle a pour objectif de fournir des avis à l'OMS afin de lui permettre d'aider les pays à renforcer leurs capacités nationales de collecte de données sur les maladies d'origine alimentaire et d'estimation de la charge que représentent ces maladies au niveau national. Un nouveau processus et un nouveau mécanisme de soutien aux pays sont envisagés dans le cadre des discussions menées avec l'équipe spéciale. Les pays intéressés à recevoir un appui technique seront désignés par les bureaux nationaux et régionaux de l'OMS sous la direction du siège. Un manuscrit destiné à être publié dans une revue spécialisée est également en cours d'élaboration et vise à souligner l'importance que revêtent les estimations nationales.

12. Nouvelles formations en ligne du Codex

12.1 La nouvelle série de formations en ligne du Codex comporte un premier volet (Introduction au Codex) articulé autour de deux sessions d'auto-formation d'une durée d'une heure environ, qui a été publié sur le site de formation en ligne de la FAO en mars 2022. Cette formation est actuellement disponible en anglais, mais elle sera prochainement publiée en espagnol et en français. La deuxième formation est également en cours d'élaboration (participer aux travaux du Codex aux niveaux national et international), de même que la troisième (bases scientifiques des travaux du Codex) et la quatrième (collaboration au niveau régional). Toutes les formations sont offertes gratuitement et un certificat numérique est délivré après avoir complété avec succès le test proposé à la fin de chaque formation.

13. Activités de la FAO relatives au contrôle sanitaire des mollusques bivalves

13.1 La FAO a poursuivi les efforts déployés précédemment dans le domaine du contrôle sanitaire des bivalves. Le *Guide technique pour l'élaboration du volet zones conchylicoles des programmes de contrôle sanitaire des mollusques bivalves*, élaboré par la FAO et l'OMS, a été mis à jour et la nouvelle version est disponible en ligne, à l'adresse: <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CB5072FR>. La nouvelle version a également été traduite en espagnol, qui peut être consultée en ligne à l'adresse: <https://www.fao.org/publications/card/es/c/CB5072ES>.

13.2 La FAO, en collaboration avec son Centre de référence pour le contrôle sanitaire des mollusques bivalves placé sous l'égide du Cefas, a mené plusieurs activités de renforcement des capacités visant à fournir des orientations sur les protocoles de laboratoire, l'accréditation et le recours aux méthodes d'analyse des mollusques bivalves. De plus amples informations concernant cette collaboration peuvent être obtenues à

⁵ <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0140319>.

⁶ <https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789240012264>.

⁷ <https://www.who.int/news-room/events/detail/2021/06/29/default-calendar/webinar-burden-of-foodborne-diseases-how-can-we-estimate-it-and-why-do-we-need-it>.

l'adresse suivante: [Centre de référence de la FAO pour le contrôle sanitaire des mollusques bivalves - Cefas \(Centre des sciences de l'environnement, de la pêche et de l'aquaculture\)](#).

14. Initiative menée par la FAO en faveur de l'adoption mondiale des indicateurs de sécurité sanitaire des aliments

14.1 Faisant fond sur l'initiative régionale consacrée à l'[élaboration d'indicateurs nationaux de sécurité sanitaire des aliments](#)⁸ en Asie et dans le Pacifique, la FAO élargit cette initiative de manière à pouvoir prendre en compte les indicateurs mondiaux de sécurité sanitaire des aliments dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. Compte tenu de l'importance considérable que revêt ce thème pour les objectifs de développement durable (ODD) et du degré de sensibilité potentielle entourant la mesure de la sécurité sanitaire des aliments, l'initiative prévoit un large éventail de consultations avec les membres, les parties prenantes et les organismes partenaires. Le concept est en cours d'élaboration en 2022 et sera suivi d'un projet pilote mondial. Certains membres ont exprimé leur intérêt à mettre l'initiative à l'essai; les membres intéressés pourront se mettre en rapport avec la FAO pour plus d'informations.

15. Projets du Fonds fiduciaire du Codex

15.1 Le Fonds fiduciaire du Codex – 2 est un programme mixte FAO/OMS. Il apporte un soutien aux pays en développement ou en phase de transition économique afin que ceux-ci puissent se doter de capacités solides et durables pour participer aux travaux du Codex. Depuis 2016, le Fonds fiduciaire du Codex – 2 lance un appel à candidatures individuelles et collectives auprès des pays à revenu faible ou intermédiaire. À ce jour, 35 projets ont été financés dans 44 pays.

15.2 L'année 2022 est la septième année de fonctionnement du Fonds fiduciaire du Codex – 2. En 2021, la pandémie de covid-19 a continué de perturber la mise en œuvre des projets financés par le Fonds, mais les pays bénéficiaires ont commencé à reprendre leurs activités, à la fois en ayant recours à des outils virtuels qui leur permettent de travailler à distance et en tirant parti de l'assouplissement des restrictions relatives à la santé publique dans certains pays.

15.3 Tous les pays relevant du premier cycle de financement (Ghana, Kirghizistan, Madagascar et Sénégal) ont mené à bien leurs projets et passeront à l'évaluation des résultats dès que la situation sur le terrain le permettra. Les activités dans les pays relevant des deuxième et troisième cycles se sont poursuivies, malgré certaines restrictions en raison de la pandémie et de l'instabilité politique dans certains pays. La plupart des pays relevant du quatrième cycle ont commencé à mettre en œuvre leurs projets. Les bénéficiaires de propositions de projets relevant du cinquième cycle de candidatures du Fonds fiduciaire du Codex sont l'Érythrée, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau, le Libéria, les Maldives et le Timor-Leste, la mise en œuvre des activités liées aux projets ayant débuté en 2022.

15.4 L'appel à candidatures de 2021 pour le sixième cycle de financement du Fonds fiduciaire du Codex a permis de recueillir 14 demandes. Parmi ces demandes, les propositions soumises par le Pakistan, la Sierra Leone, la Zambie et le Zimbabwe ont reçu une approbation de financement. Une approbation conditionnelle a été accordée pour cinq autres demandes relevant des cinquième et sixième cycles, la décision finale étant demeurée en suspens au mois d'août 2022.

15.5 De plus amples informations sont disponibles dans le document portant la cote CAC/45 INF/3.

16. Atténuer les risques pour la santé publique sur les marchés alimentaires traditionnels

16.1 L'OMS, l'OMSA et le PNUE ont publié des directives provisoires visant à réduire les risques pour la santé publique associés à la vente d'animaux sauvages vivants destinés à l'alimentation sur les marchés alimentaires traditionnels, dans le contexte de la pandémie de covid-19. Compte tenu de la place importante qu'occupe le marché alimentaire traditionnel dans la région Asie-Pacifique, les bureaux régionaux de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique occidental ont organisé, les 1^{er} et 2 septembre 2021, la première réunion birégionale de sensibilisation à l'atténuation des risques sur les marchés alimentaires traditionnels dans la région Asie-Pacifique. Les objectifs de la réunion étaient d'examiner les stratégies d'atténuation des risques et d'amélioration de la perception des risques; de réduire les risques liés aux aliments dangereux et à la transmission d'agents pathogènes provoquant des zoonoses et de prévenir les urgences sanitaires dans le contexte de la pandémie de covid-19; ainsi que d'aider les autorités nationales à plaider pour l'amélioration des marchés alimentaires traditionnels auprès des autorités locales chargées de la réglementation et/ou des collectivités locales. La publication de l'OMS intitulée *Five Keys for Safer Traditional Food Markets: Risk Mitigation in Traditional Food Markets in the Asia Pacific Region* (cinq clés pour des marchés alimentaires traditionnels plus sûrs: atténuation des risques sur les marchés alimentaires traditionnels dans la région Asie-Pacifique) est prête pour l'impression.

⁸ <https://www.fao.org/publications/card/en/c/CB4111EN/>.

17. Renforcer les capacités d'évaluation des risques sanitaires liés aux résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments en Amérique latine

17.1 La FAO met actuellement en œuvre un projet (financé par la France) dont l'objectif est de renforcer les capacités des fonctionnaires de certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes en matière d'évaluation des risques sanitaires liés aux résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments. Les pays de cette région sont des producteurs et des exportateurs de viande de premier plan, mais peu de propositions émanant de la région sont présentées au Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF), et bon nombre de ces propositions ne fournissent pas l'ensemble des données nécessaires à la réalisation d'une évaluation complète des risques par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA). Les normes du Codex et les évaluations du JECFA permettraient aux pays d'avoir un meilleur accès au commerce international et faciliteraient la prise de décisions au niveau national.

17.2 Pendant la pandémie de covid-19, au cours des 18 derniers mois, plusieurs webinaires de formations répartis en plusieurs modules et couvrant un vaste programme technique ont été dispensés afin d'aider les participants à acquérir des connaissances et une compréhension de la manière dont les résidus de médicaments vétérinaires sont évalués par le JECFA et de la contribution de ces évaluations à l'établissement des LMR (limites maximales de résidus) pour les normes du Codex, et à comprendre les données essentielles qui doivent être soumises aux fins des évaluations réalisées par le JECFA. Pour conclure le projet, un atelier final (en anglais) est actuellement en cours de préparation et aura lieu du 15 au 17 novembre 2022, à Santiago (Chili).

18. Plateforme de données factuelles de la FAO pour les systèmes agroalimentaires et la nutrition

18.1 Suite à l'approbation par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, en février 2021, des Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, la FAO a lancé, en octobre 2021, une plateforme de données factuelles⁹ permettant d'accéder facilement, en un même endroit, à un ensemble complet de données justificatives et d'outils opérationnels pour chacune des 105 recommandations. Cette plateforme a été mise au point par la FAO en collaboration avec les organismes membres d'ONU-Nutrition afin de faciliter la mise en œuvre des recommandations visant à rendre les systèmes agroalimentaires durables, ce qui permettrait d'assurer la sécurité sanitaire des aliments dans l'ensemble des systèmes de production alimentaire, de protéger les consommateurs contre les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments dans les approvisionnements alimentaires, de favoriser une alimentation saine et d'améliorer la nutrition.

19. Soutien de la FAO au programme de facilitation des échanges du COMESA

19.1 Depuis 2019, la FAO a apporté son soutien au programme actuellement en cours en faveur de la facilitation des échanges du COMESA (financé par l'Union européenne) en fournissant une assistance technique au volet SPS. Plus précisément, la FAO s'est engagée auprès des pays chefs de file des Communautés économiques régionales du COMESA dans les domaines suivants:

- Appui à la prise de décisions en matière de sécurité sanitaire des aliments fondée sur l'évaluation des risques (mesures réglementaires et non réglementaires), en vue de faciliter l'harmonisation régionale des mesures de contrôle des aliments. Analyse des flux commerciaux régionaux, détermination des combinaisons prioritaires danger/produit, organisation de cours de formation régionaux sur l'évaluation des risques chimiques et microbiologiques, qui serviront de base à l'élaboration de réglementations en matière de sécurité sanitaire des aliments, et élaboration d'une note d'orientation sur l'harmonisation régionale. Les pays chefs de file dans ce domaine sont le Kenya, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe, mais d'autres pays (tels que l'Eswatini, le Malawi, Maurice, le Rwanda et les Seychelles) ont également bénéficié de formations régionales.
- Appui au développement du contrôle des importations alimentaires fondé sur l'évaluation des risques (avec les Comores, Djibouti, l'Égypte, Madagascar, le Soudan et la Tunisie en tant que pays chefs de file), à travers l'élaboration d'une analyse de la situation nationale, le recensement de lacunes, l'organisation de formations régionales sur le contrôle des importations alimentaires fondé sur l'évaluation des risques en vue d'assurer l'harmonisation régionale des approches, la préparation de plans d'action nationaux, le suivi des demandes spécifiques des pays (telles que la préparation de procédures opérationnelles standard pour l'inspection des importations et les bonnes pratiques d'importation adaptées à la situation spécifique de chaque pays), la proposition d'un projet de document régional traitant de l'échange d'informations entre les pays à l'appui des flux commerciaux au sein des pays membres du COMESA (sur la base des documents CXG 89-2016 *Principes et directives sur l'échange d'informations entre des pays importateurs et exportateurs pour soutenir le commerce alimentaire* et CXG 25-1997 *Directives concernant les échanges d'informations entre pays*

⁹ [Plateforme de données factuelles de la FAO pour les systèmes agroalimentaires et la nutrition.](#)

sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation). Afin d'assurer la durabilité, des plans d'action nationaux ont également été élaborés et validés par les pays, en vue d'orienter les actions futures et de rationaliser les interventions des pouvoirs publics et des partenaires extérieurs.

- Renforcement des organisations nationales de la protection des végétaux et création d'une plateforme de mise en réseau permettant le partage d'informations sur les dangers pour la santé des végétaux (sous la direction technique de la Convention internationale pour la protection des végétaux).

19.2 La durée du projet a été prolongée jusqu'en mai 2024.

20. Publications et outils élaborés par la FAO et l'OMS depuis la 44^e session de la Commission du Codex Alimentarius

FAO. 2022. *10 facts everyone should know about food safety and volcanic ashfall* (les 10 réalités qu'il est important de connaître sur la sécurité sanitaire des aliments et les retombées de cendres volcaniques). Rome. <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb8505en/>

FAO, 2022. Guide technique pour l'élaboration du volet zones conchylicoles des programmes de contrôle sanitaire des mollusques bivalves. Rome. <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CB5072FR>

FAO/OMS. Outil d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments: brochure d'introduction. Genève. <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CB4964FR>

FAO. 2022. *Technical guidance for the implementation of e-notification systems for food control* (Guide technique pour la mise en œuvre de systèmes de notification électronique en matière de contrôle des aliments). Série sécurité sanitaire et qualité des aliments n° 12. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc0850en>